

Jean-Pierre Sueur est intervenu une nouvelle fois en séance publique au Sénat pour dénoncer le recours abusif fait par le gouvernement à la procédure accélérée dans l'examen des projets de loi.

Alors qu'en vertu de l'esprit de la Constitution, ce recours devait être exceptionnel, il s'est pratiquement généralisé. Cette procédure qui se traduit par une seule lecture dans chaque assemblée avant la réunion d'une commission mixte paritaire ne permet pas la « bonne écriture de la loi » que la navette parlementaire a justement pour objet de favoriser. Jean-Pierre Sueur a rappelé que toute ligne, tout mot de la loi s'applique à tous les Français de métropole et d'outre-mer, souvent durant de nombreuses années. D'où la nécessité de veiller à cette « bonne écriture ».

>> [Lire son intervention](#)

>> [Voir la vidéo de son intervention](#)